

COMITÉ DE RÉOLUTION DES

CONFLITS DE COMPÉTENCE

Le 29 mars 2012

Convention collective du secteur institutionnelle et commerciale

Section V

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

MEMBRES DU COMITÉ :

Monsieur Claude Lavictoire
Président

Monsieur Bernard Roussy
Membre

Monsieur Roger Huot
Membre

- Requéran(t) -

Union internationale des journalistes d'Amérique du Nord, Local 62
6900, rue De Lorimier
Montréal (Québec) H2G 2P9

Association des manœuvres interprovinciaux, Local AMI
565, boul. Crémazie Est, bureau 3800
Montréal (Québec) H2M 2V6

- Intimé(es) -

Section Locale 9 et Section locale 2366
M. Camilien Bouchard
9100, boul. Métropolitain Est
Anjou (Québec) H1K 4L2

CSN-Construction (*s'il y a lieu*)
2100 boul. de Maisonneuve
Montréal (Québec) H2K 4S1

Association de la construction du Québec
9200, boul. Métropolitain Est
Anjou (Québec) H1K 4L2

Partie(s) intéressée(s)

Litige : Installation de toiles temporaires

Nom du chantier : Résidence pour retraités : Le Havre de l'Estuaire

Chantier : Nom du propriétaire : Réseau Sélection

Lieu ou adresse : 80-88, St-Germain Est
Rimouski (Québec)

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions prévues à la section V de la convention collective du secteur institutionnel et commercial les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 27 mars 2012 pour disposer du litige entre les métiers de charpentier-menuisier et de manoeuvre au chantier À Tours 80-88, St-Germain Est, Rimouski (Québec)..

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Claude Lavictoire agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 28 mars 2012 de la tenue d'une conférence préparatoire prévue pour le 29 mars 2012 à la salle Ernest Cormier, au 7^e étage du siège social de la Commission de la construction du Québec situé au 8485, rue Christophe Colomb, Montréal (Québec) H2M 0A7)

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire:

Nom	Association
Daniel Major	ACQ
Jean-Luc Deveaux	Local 62
Patrice Roy	ACQ
Camilien Bouchard	Local 9, 2366
Gérard Paquette	Local AMI, FTQ
Michel Beaudet	CSN-Construction

CONSTAT DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire, et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige.

RAPPROCHEMENT DES PARTIES

Le Comité a tenté de rapprocher les parties en demandant aux parties impliquées de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente. Le comité s'est retiré pour que les requérants et les intimés discutent. Après de multiples échanges, ceux-ci ont informé le président du Comité qu'il n'y avait pas d'entente possible et que le Comité devra prendre décision dans ce litige.

Compte tenu de ces faits, le président du Comité annonce aux parties qu'il y a aura une visite de chantier le 3 avril 2012 et que l'audition dans cette cause se tiendra le 10 avril 2012. Les parties seront informées officiellement de ces rencontres par la Commission de la construction du Québec.

VISITE DE CHANTIER

Une visite de chantier s'est tenue mardi le 3 avril 2012 au 80-88, Boul. St-Germain Est, Rimouski.

Outre les membres du Comité, étaient présents

Nom	Association, entreprise
Claude Caron	Local 9, 2366
Roger Martin	Local AMI
Jean-Yves Cauvier	Local 791-AMI
Michel Beaudet	CSN
David Redmond	ACQ
Patrice Roy	ACQ
Maurice Pelletier	Conception Habitat 2000 Inc.

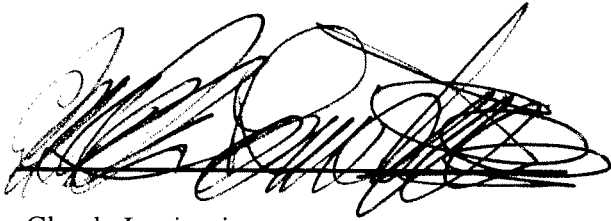
À cette visite de chantier, les membres du Comité ont été en mesure de constater la nature des travaux en cours, et monsieur Maurice Pelletier a répondu à leurs questions.

Le Comité a profité de cette visite pour voir la possibilité de rapprochement entre les parties. Compte tenu du fait que les parties n'ont pas réussi à s'entendre, le président du Comité informe les personnes présentes que le Comité les entendra en audition.

Suite à la réception d'une lettre le 4 avril 2012, les requérants retirent leur demande en regard du conflit mentionné en titre.

Le Comité prend note du désistement des requérants et le dossier est clos.

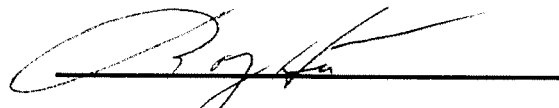
Signée à Montréal, le 10 avril 2012



Claude Lavictoire
Président



Bernard Roussy
Représentant (patronal ou syndical)



Roger Huot
Représentant syndical (patronal ou syndical)